



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 novembre 2016**

Délibération n° 2016-1598

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville
commission (s) consultée (s) pour avis :
commune (s) : Lyon 1er - Lyon 2°
objet : Coeur Presqu'île - Etudes globales - Mise en sécurité et maîtrise d'oeuvre de la place des Terreaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme
service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie
Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 11 octobre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 15 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Baserdeff, Beauteemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerc, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Jacquet), Brumm (pouvoir à M. Eymard), Mmes Frih (pouvoir à Mme Panassier), Laurent (pouvoir à M. Butin), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), MM. Havard (pouvoir à M. Huguet), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Sarselli (pouvoir à M. Barret), Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 10 novembre 2016**Délibération n° 2016-1598**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Coeur Presqu'île - Etudes globales - Mise en sécurité et maîtrise d'oeuvre de la place des Terreaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 octobre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Le projet Cœur Presqu'île

Cette opération fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 adoptée par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole du 6 juillet 2015.

La Presqu'île de Lyon, cœur de la Métropole, est un site à la valeur universelle exceptionnelle reconnue, fortement fréquenté en raison de sa situation géographique, de son patrimoine historique et culturel et de sa structuration commerciale exceptionnelle.

Ses espaces publics, pour la plupart emblématiques et structurants, contribuent fortement à l'attractivité de la Métropole de Lyon. Cependant, ceux-ci sont vieillissants et devenus peu conformes à la pluralité et à la densité des usages actuels (développement des événementiels et des modes actifs en particulier) et les coûts de gestion cumulés ne garantissent plus une qualité de service et une image cohérentes avec le rayonnement de cet espace. Ces espaces nécessitent, de fait, d'être remis en état.

Le projet Cœur Presqu'île à Lyon 1er et 2° consiste à la remise à niveau des espaces publics des places Chardonnet, Louis Pradel, Tolozan, Comédie, Terreaux, République, Ampère et des rues de la République, Joseph Serlin et Victor Hugo. Le niveau d'intervention sur chaque espace sera précisé, en fonction de ses usages propres et de son état actuel, tout en conservant une cohérence de traitement sur le périmètre global.

La présente délibération a pour objet d'individualiser une autorisation de programme complémentaire pour :

- les premières études de programme des espaces du projet Cœur Presqu'île,
- les études et la maîtrise d'oeuvre de requalification de la place des Terreaux,
- les premiers travaux de mise en sécurité de la place des Terreaux.

II - Le projet de requalification de la place des Terreaux

Les composantes principales de l'aménagement actuel, réalisé en 1993-1994, s'articulent autour des points suivants :

- une trame carrée composée de dalles en granit gris et noir,
- la fontaine Bartholdi face au musée Saint Pierre,
- 69 micro-fontaines qui s'inscrivent à l'intérieur de chaque trame,
- une mise en scène lumineuse.

Les principaux points de dysfonctionnements actuellement identifiés sont :

- la dégradation du revêtement en pierre sur l'espace central due à un phénomène de dilatation,
- une dégradation des cubes constituant l'oeuvre réalisée par Daniel Buren (salissure, descellement, délitement),
- un dysfonctionnement de l'assainissement de surface avec une obstruction partielle des caniveaux,

- la dégradation des dalles et des caniveaux constituant les fontaines Buren et l'absence de fonctionnement des 69 micro-fontaines,
- la dégradation du réseau d'éclairage en fibre optique,
- la dégradation de la fontaine Bartholdi.

L'objectif de requalification de la place est, dans le respect de l'intégrité de l'œuvre originale, de remédier aux dysfonctionnements relevés tout en apportant les nécessaires adaptations pour répondre aux usages actuels, aux impératifs techniques et réglementaires.

La fontaine Bartholdi fait actuellement l'objet d'une rénovation conduite par la Ville de Lyon. Celle-ci a débuté en mars 2016 et devrait s'achever à l'été 2017.

Au terme d'une procédure négociée sans mise en concurrence, un marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la place des Terreaux sera attribué à un groupement d'entreprises constitué des bureaux d'études, des concepteurs et de l'artiste intervenus dans le projet initial. Le recours à une procédure négociée sans mise en concurrence est rendu obligatoire du fait du droit de propriété intellectuelle reconnu aux concepteurs de l'aménagement de la place.

Dans l'attente de ces travaux de requalification, une phase de mise en sécurité est nécessaire, avec notamment le comblement et la mise à niveau des micro-fontaines.

III - L'individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Le Conseil de la Métropole du 11 juillet 2016 a décidé une première individualisation partielle de l'autorisation de programme de l'opération Cœur Presqu'île pour les aménagements et la réalisation des travaux de la place de la République/rue Président Carnot à Lyon 2° pour un montant de 865 000 € TTC.

La présente demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme concerne le financement de la mise en sécurité des micro-fontaines, des études et du marché de maîtrise d'œuvre qui sera prochainement attribué pour la requalification de la place des Terreaux, ainsi que le financement des études des autres espaces du projet Cœur Presqu'île

Les dépenses relatives à l'ensemble de ces prestations sont estimées à 1 800 000 € TTC.

Une délibération sera présentée pour adopter une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Lyon, au titre de ses compétences communales. A ce titre, il sera demandé l'individualisation d'autorisation de programme en recettes correspondante au fur et à mesure des individualisations de chaque opération ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, pour un montant de 1 800 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier suivant :

- 480 000 € en 2016,
- 1 320 000 € en 2017,

sur l'opération n° 0P06O5060.

Le montant total de l'autorisation de programme est donc porté à 2 665 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P06O5060.

2° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - comptes 23151 - fonction 844 et 2031 - fonction 515.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2016.